



# RAPPORT ETABLI POUR LA TENUE DU DEBAT D' ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2026

# RAPPEL DES OBLIGATIONS LÉGALES

- Préalable au vote du budget, le débat d'orientations budgétaires (DOB) a pour but de renforcer l'information et la participation des conseillers municipaux en instaurant une **discussion** au sein de l'assemblée délibérante sur **les priorités et les évolutions de la situation financière de la commune**. Il s'agit d'une obligation pour les communes de plus de 3500 habitants. Ce débat doit avoir lieu dans les 10 semaines qui précèdent le vote du budget primitif (M57). Il n'a aucun caractère décisionnel. Une délibération avec vote permet de prendre acte de l'examen du rapport d'orientations budgétaires (ROB) et de la tenue du débat qui doivent être relatés dans le compte-rendu de la séance du conseil.
- Le rapport présente les orientations budgétaires dont les hypothèses de prévisions sont étayées en matière de fiscalité, de tarification, de subventions et sur les relations financières avec le groupement de rattachement ; les engagements pluriannuels envisagés, basés sur les prévisions de dépenses et de recettes et les orientations en matière d'autorisation de programme ; les informations sur la structure et la gestion de l'encours de dette et le profil visé de l'encours pour la fin de l'exercice.
- Depuis la loi de 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), il doit être transmis au Préfet et au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) dont la commune est membre. Il doit également être mis à la disposition du public à la mairie, sous 15 jours, et être mis en ligne sur le site internet de la commune

# ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL ECONOMIQUE ET FINANCIER

# PERSPECTIVES MACRO-ECONOMIQUES MONDE ET ZONE EURO 2026

## **La croissance mondiale résiste malgré les chocs**

**PIB mondial** : **prévision + 2,8 % en 2026** après + 2,9 % en 2025 et + 3 % en 2024

→ Léger ralentissement de la croissance mondiale, dans un contexte de déséquilibres et d'incertitudes liés aux effets de la hausse des droits de douanes américains et aux tensions géopolitiques (Russie, Moyen Orient).

## **La croissance en zone euro est inégale**

**PIB zone euro** : **prévision de + 1,2 % en 2026**, après + 1,3 % en 2025 et + 0,8 % en 2024

2025 : Espagne + 2,9 %, France + 0,9 %, Allemagne et Italie + 0,3 %

→ Bonne performance en 2025 due à l'anticipation des droits de douanes US et une hausse des exportations vers les Etats Unis avant leur entrée en vigueur. Effet positif anticipé du plan de relance allemand dans les prévisions 2026

## **Une inflation en zone euro aux alentours de 2 %**

**Inflation en zone €** : prévision de 1,7 % en 2026 après 2,1 % en 2025

→ Reflux de la hausse des prix du fait de la baisse des prix du pétrole et du gaz et de l'appréciation de l'€

# PERSPECTIVES MACRO-ECONOMIQUES FRANCE 2026

(sources : Banque de France, INSEE)

## \* **La croissance française résiste à l'incertitude politique**

**Croissance PIB France** : **prévision 1 % en 2026** après 0,9 % en 2025 et 1,1% en 2024

→ Une croissance relativement stable marquée par la hausse du secteur de l'aéronautique qui compense la baisse des exportations en 2025 et la tendance à l'épargne privée dans un contexte incertain. Hypothèse d'un rebond de la consommation des ménages en 2026

## \* **L'inflation est la plus faible de la zone euro**

**Inflation France** : **prévision de 1,3 % en 2026** après 0,9 % en 2025 et 2,3 % en 2024

→ Reflux de la hausse des prix induite par la baisse des prix des tarifs réglementés de l'électricité, la baisse des prix du pétrole et du gaz et par l'appréciation de l'€

## \* **Le marché de l'emploi se dégrade légèrement**

**Taux de chômage** en hausse : **prévision 7,8 % en 2026** après 7,6 % en 2025 et 7,4 % en 2024

## \* **le taux d'endettement s'accroît et la diminution du déficit public recule**

**Endettement** : **117,4 % du PIB au 3<sup>e</sup> T 2025** (113,6% du PIB au 3<sup>e</sup> T 2024 et 112,5 % en 2023)

**objectif 2026** : **déficit public inférieur à - 4,7 % du PIB** après - 5,4 % en 2025 et -5,8 % en 2024

→ L'objectif d'un déficit public inférieur à 3% du PIB initialement prévu en 2027 est repoussé à 2029.

# UN CONTEXTE INSTITUTIONNEL INSTABLE

Le contexte institutionnel est marqué par une forte instabilité politique et une absence de majorité parlementaire. Cette instabilité politique, associée à l'objectif de réduction du déficit public, génère une forte incertitude en matière de programmation budgétaire pour les collectivités locales. Une incertitude et un manque de visibilité renforcés par l'absence de vote de la loi de finances pour 2026.

Le 23 décembre 2025 la loi de finances spéciale a été adoptée par le parlement, de manière transitoire, pour permettre la levée de l'impôt, le recours à l'emprunt et le versement des dotations de fonctionnement aux collectivités jusqu'à l'adoption de la loi de finances.

Le gouvernement a pris un décret pour permettre l'ouverture de crédits de dépenses dans la limite des crédits 2025.

Ce mois ci, le parlement reprend les discussions relatives au budget 2026.

Dans ce contexte, établir des orientations budgétaires est un exercice difficile. Néanmoins, par prudence, les orientations présentées tiendront compte des mesures figurant dans le projet de loi de finances du gouvernement. Ces dernières prévoient un effort demandé aux collectivités important (4,6 Mds €).

# PROJET DE LOI DE FINANCES 2026

(non adopté à ce jour)

## \* **Objectif de rétablissement des comptes publics : 4,6 Mds d'effort demandé aux collectivités**

- Diminution de 25 % de la compensation de la perte de recettes des collectivités due à l'abattement de 50 % de la valeur locative cadastrale des établissements industriels
- Renouvellement du dispositif DILICO = 2 Md (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales – prélèvement sur les recettes des collectivités les plus riches mis en réserve par l'Etat et restitué sur 3 ou 5 ans)
- Ecrêtement des fractions de TVA reversées aux EPCI, Départements et Régions
- Maintien du taux du FCTVA à son taux actuel (16,404%) mais recentrage sur l'investissement et changement de calendrier de versement pour les EPCI (en n+1 au lieu de n)
- Création du Fonds d'Investissement des Territoires (FIT) en lieu et place des dotations d'investissement habituelles (DETR, DSIL)

## \* **Impact sur la planification écologique encore une fois réduite**

- Le « fonds vert » pour la transition écologique réduit à 650 M € en 2026 contre 1,15 Md en 2025 et 2,5 Md en 2024.
- Diminution des crédits de l'ANAH (agence nationale pour l'habitat) : - 700 M€

## \* **Concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales :**

- Gel de la DGF (*dotation globale de fonctionnement*) avec hausse de la péréquation au sein de l'enveloppe de la DGF (DSR (*dotation de solidarité rurale*) : + 150 M€ et DSU (*dotation de solidarité urbaine*) +140 M€)

# MARCHES FINANCIERS

## \* **Stabilisation des taux directeurs de la BCE**

La stabilisation de l'inflation en deçà de 2 % au niveau européen entraîne la fin du cycle de baisse des taux directeurs de la Banque centrale européenne qui se stabilisent à 2 %.

## \* **Taux court terme (marché monétaire à 3 mois)**

Euribor 3 mois : 2 %

## \* **Taux long terme (marché obligataire – obligations d'Etat à 10 ans)**

Fin 2025, la France emprunte pour ses obligations à 10 ans à un taux de 3,48 % (contre 2,72 % pour l'Allemagne).

A noter, en 2024, les taux à long terme étaient aux alentours de 2,7 %. Les prévisions anticipent un maintien des taux d'intérêts à long terme à un niveau élevé en 2026.

# RELATIONS INTERCOMMUNALES

- Evolution des dotations communautaires**

	Dotation de compensation	Dotation de solidarité	Fonds de concours	Variations en + et en -	TOTAL
2013	523 337 €	202 603			725 940 €
2014	349 142 €	supprimée			349 142 €
2015 - 2019	349 142 €/an	néant	162 500 €/an		511 642 € /an
2020-2022	349 142 €/an	néant	néant		349 142 € /an
2023-2025	349 142 €/an	néant	118 200 € pour le mandat (19 700 € par an)	- 18 329 € service ADS + 16 728 € IFER	347 540 € /an
2026	349 142 €	néant		- 19 430 ADS - 7139 PLUi + 17 548 € IFER + 14 261 € retour gestion bâtiments enfance	354 381 € / an (en // fin de la participation financière enfance 15 957 €)

## **Rappels :**

*Mise en place d'une mutualisation ascendante (des communes vers l'Agglo) : Remboursement des prestations faites par services communaux : 27 € de l'heure (19,5 € ménage)*

*De 2017 à ce jour : « renvoi » aux communes de l'entretien direct bâtiments, bassins d'orage avec attribution d'une enveloppe financière : 23 642 € pour NLA*

*Depuis le 1er janvier 2023, délégation par la CA2B de la gestion exploitation du site du Val de Scie (hors baignade) à la commune et versement d'une participation de 36 500 € pour NLA.*

*Adhésion de la commune au service commun pour l'instruction des autorisations du droit des sols et participation au financement de ce service à travers les attributions de compensation (environ 18 000 € par an)*

*Adhésion de la commune au service informatique mutualisé, et versement d'une participation financière selon le nombre de postes informatiques (coût 2025 : 32 400 € environ)*

*A compter du 1er janvier 2026 : transfert des bâtiments dédiés à la compétence Enfance de l'Agglo aux communes (retour) avec transfert de charges : montant de l'attribution de compensation (AC) pour NLA : 14 261 € par an. (Cette AC se substitue à la participation versée par la CA2B de 2017 à 2025 de 15 957 € par an)*

*+ Instauration d'un transfert de charge concernant la compétence PLUi et documents d'urbanisme : AC de 7 139 € pour 2025 payée par la commune en 2026*

## **\* Le Pacte Fiscal et Financier conclu entre l'AGGLO et ses communes applicable depuis le 1er janvier 2023 :**

### Principales Mesures - RAPPEL

*Politique financière et de solidarité :*

- Réactivation de la CLECT (*commission locale d'évaluation des charges transférées*) et révision des modalités d'octroi des AC (*Attributions de Compensation*)
- Révision du règlement des Fonds de Concours

*Politique fiscale et partage de fiscalité :*

- Institution d'un Taux de Taxe Foncière intercommunale sur les Propriétés Bâties
- Instauration d'un Versement Mobilité (coût estimé à 1 200 € pour NLA en 2025)
- Partage de fiscalité TFPB communale à raison de 70 % Agglo 30 % Communes en ZAE
- Reversement de taxe d'aménagement (dans la limite de 2 %) perçue par les communes sur les ZAE

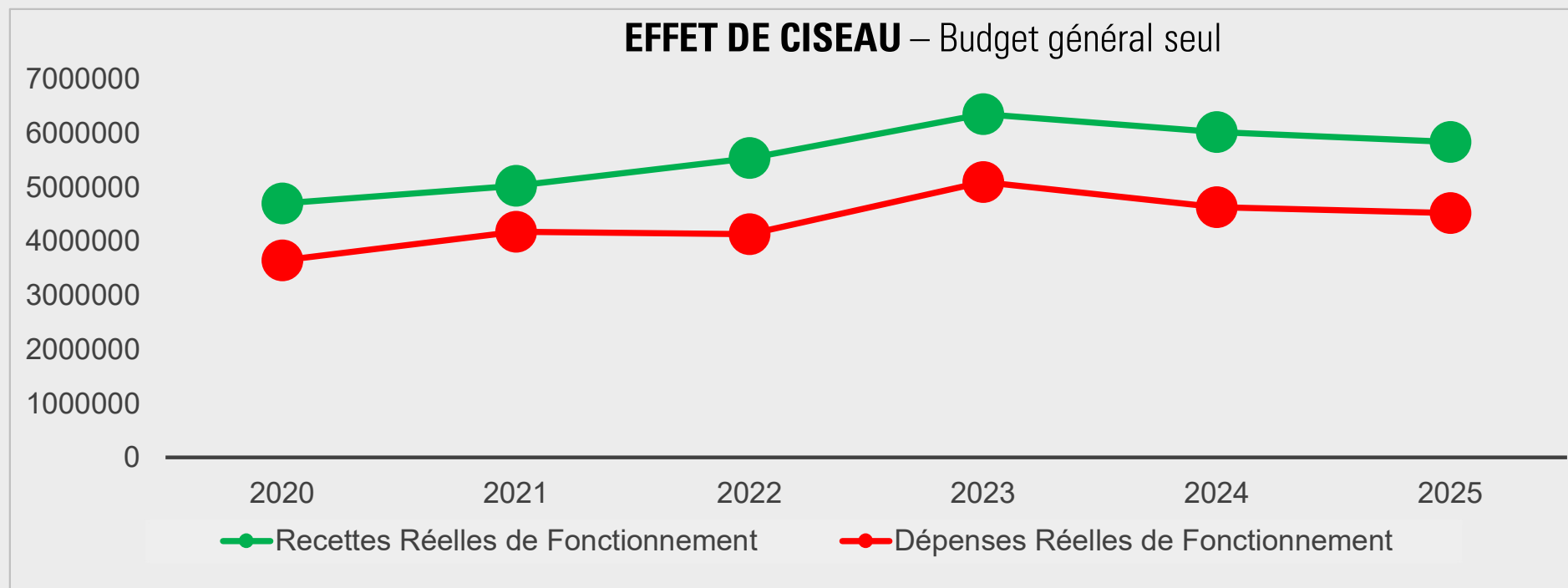
# COMPARAISON DES DEPENSES DE PERSONNEL

Compte des communes 2024	NLA	Moyenne de la strate de 5000 à 9999	Mauléon	Moncoutant sur Sèvre	Cerizay (Strate 3500 à 4999)	Argentonnay (Strate 2000 à 3499)	Bressuire (Strate 10000 à 49999)
Dépenses de personnel en € par hab.	<b>336 €</b>	<b>630 €</b>	295 €	396 €	532 €	321 €	476 €
Recettes de fonctionnement en € par hab.	<b>965 €</b>	<b>1321 €</b>	842 €	1006 €	1146 €	896 €	1080 €
Dépenses de fonctionnement en € par hab.	<b>792 €</b>	<b>1108 €</b>	635 €	830 €	864 €	693 €	897 €
Dépenses de personnel /Dépenses de fonctionnement	<b>42 %</b>	<b>57 %</b>	46 %	48 %	61%	46 %	53 %

Source : observatoire des finances et de la gestion publique locale <https://data.ofgl.fr>

# ANALYSE FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE RETROSPECTIVE

# EVOLUTION DES DÉPENSES ET DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT – BUDGET GENERAL



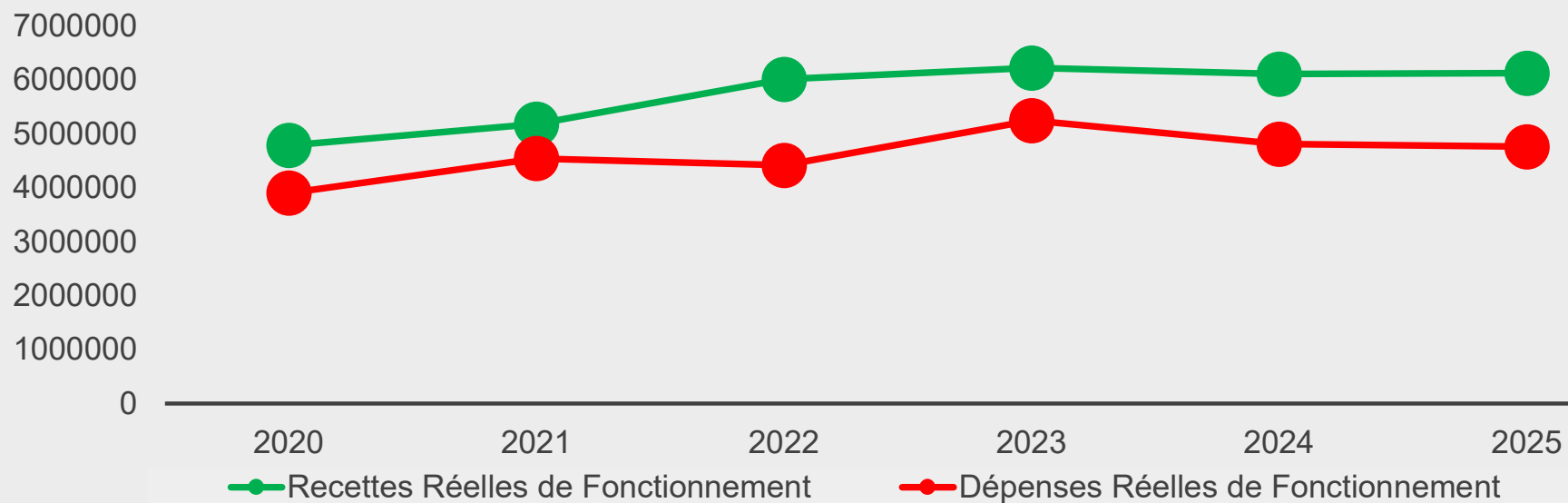
	2020	2021	2022	2023	2024	2025 provisoire
<b>RRF</b>	4 696 920	5 023 831	5 535 113	6 349 067	6 017 401	5 835 592
<b>DRF</b>	3 644 870	4 172 729	4 129 197	5 093 368	4 626 927	4 520 597
<b>Epargne</b>	1 052 050 (+Prov:195k€)	851 102 (+Prov:523k€)	1 405 916 (+ Prov:297k€)	1 255 699	1 390 474	<b>1 314 995</b>
<b>Evolution/an</b>	+ 26,78 %	- 19,10 %	+ 65,18 %	- 10,68 %	+10,73%	- 5,4 %

2022 – reprise sur provisions (302 k) et vente de terrains (174 k) = hausse des recettes et de l'épargne.

2023 - prise en charge du déficit de la ZAC (1 029 k) en dépenses et reprise de provisions (839 k) en recettes

# EVOLUTION DES DÉPENSES ET DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT – BUDGET GENERAL ET ANNEXES

EFFET DE CISEAU – Budgets général et annexes réunis (hors régies autonomes)



	2020	2021	2022	2023	2024	2025 provisoire
<b>RRF</b>	4 781 801	5 177 943	6 004 858	6 516 889	6 103 158	6 118 673
<b>DRF</b>	3 900 122	4 538 843	4 411 591	5 486 352	4 804 338	4 757 259
<b>Epargne</b>	881 680 (+Prov:195k€)	639 400 (+Prov:523k€)	1 593 267 (+Prov:297k€)	1 030 537	1 298 820	<b>1 361 414</b>
<b>Evolution/an</b>	+ 38,35 %	- 27,47 %	+ 149,18 %	- 35,31 %	+26,03 %	+ 4,8 %

# LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

**Épargne de gestion** = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

**Épargne brute** = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

**Provision** = en prévision des déficits budgets annexes. Dégrade l'épargne brute et la capacité de désendettement

**Taux Epargne brute** = Rapport entre l'épargne brute et les Recettes Réelles de Fonctionnement

**Épargne nette** = Epargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée

## \* Budget général seul

	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Épargne de gestion</b>	959 866	1 510 901	1 385 261	1 504 243	<b>1 409 978</b>
<b>Épargne brute (EB)</b>	851 102 (+Prov : 523k€)	1 405 916 (+Prov: 297k€)	1 255 699	1 390 474	<b>1 314 995</b>
<b>Taux EB en %</b>	16,94 %	25,4 %	19,78 %	23,10 %	<b>22,53 %</b>
<b>Épargne nette</b>	265 757	795 492	591 714	720 810	<b>715 516</b>

## \* Budget général et annexes réunis (hors régies autonomes)

	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Épargne de gestion</b>	754 569	1 703 153	1 156 065	1 229 214	<b>1 458 771</b>
<b>Épargne brute (EB)</b>	639 400(+Prov)	1 593 267(+Prov)	1 030 537	1 373 224	<b>1 361 391</b>
<b>Taux EB en %</b>	12,35 %	26,53 %	15,81 %	22,5%	<b>22,25 %</b>
<b>Épargne nette</b>	71 921	364 978	349 994	423 396	<b>744 046</b>

# BESOIN OU CAPACITÉ FINANCEMENT, RÉSULTAT D'ENSEMBLE, CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT NETTE, FONDS DE ROULEMENT

## \* Budget général seul :

	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Besoin (-) ou Capacité (+) financement/Sect. Investissement</b>	- 1 493 249	+ 269 554	- 367 677	- 663 225	- 421 826
<b>Résultat d'ensemble/année</b>	- 2 245 785	+ 948 948	314 202	- 405 841	- 591 828
<b>CAF nette K emprunts</b>	286 689	108 875	19 208	201 280	<b>715 516</b>
<b>Fonds roulement fin exercice</b>	839 145	1 788 101	2 094 591	1 675 975	1 071 435

**Fonds de Roulement** = Réserve budgétaire (Cumul des résultats dégagés (excédents définitifs) au cours du temps). Soldes débiteurs – Soldes créditeurs.

**Capacité d'Autofinancement nette (CAF nette)** = [RRF – DRF] + Provision – Produits cessions – Reprise sur prov – Capital emprunts

## \* Budgets général et annexes réunis (hors régies autonomes) :

	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Besoin (-) ou Capacité (+) financement/Sect. Investissement</b>	- 1 735 253	- 152 832	+ 399 592	-278 259	- 491 054
<b>Résultat d'ensemble</b>	- 2 480 354	- 532 415	1 084 149	-3 580	- 658 861
<b>CAF nette K emprunts</b>	288 581	112 230	19 071	217 141	<b>784 773</b>
<b>Fonds roulement fin exercice</b>	- 592 551	- 60 127	1 207 136	1 213 704	542 161

# L'ENDETTEMENT : NIVEAU, ÉVOLUTION, CARACTÉRISTIQUES, ET CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT

## Définitions :

capacité de désendettement : encours de la dette / épargne brute

## Budget général seul :

	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Encours dette au 31/12</b>	<b>6 920 535</b>	<b>7 510 177</b>	<b>6 847 500</b>	<b>6 117 740</b>	<b>5 578 138</b>
Evolution %	- 7,79 %	+ 8,39 %	- 8,8 %	- 9%	- 8,8%
<b>Annuités</b>	<b>694 278</b>	<b>711 635</b>	<b>785 300</b>	<b>783 433</b>	<b>696 174</b>
Evolution %	+ 27 %	+ 2,5 %	+10,3 %	-0,02%	-11%
<b>Taux intérêt moyen pondéré</b>	<b>1,56 %</b>	<b>1,55 %</b>	<b>1,52 %</b>	<b>1,49 %</b>	<b>1,45 %</b>
Durée résiduelle moyenne pondérée	14,60 ans	14,55 ans	13,89 ans	13,32 ans	12,67 ans
<b>Capacité désendettement</b>	<b>8,1 ans (5 ans *)</b>	<b>6,1 ans (4,9 ans *)</b>	<b>5,45 ans</b>	<b>4,44 ans</b>	<b>4,24 ans</b>
Emprunt	0	1 200 000	0	0	0

\* Ce que serait la capacité de désendettement si l'épargne brute incluait les provisions

# L'ENDETTEMENT : NIVEAU, ÉVOLUTION, CARACTÉRISTIQUES, ET CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT

## Définitions :

capacité de désendettement : encours de la dette / épargne brute

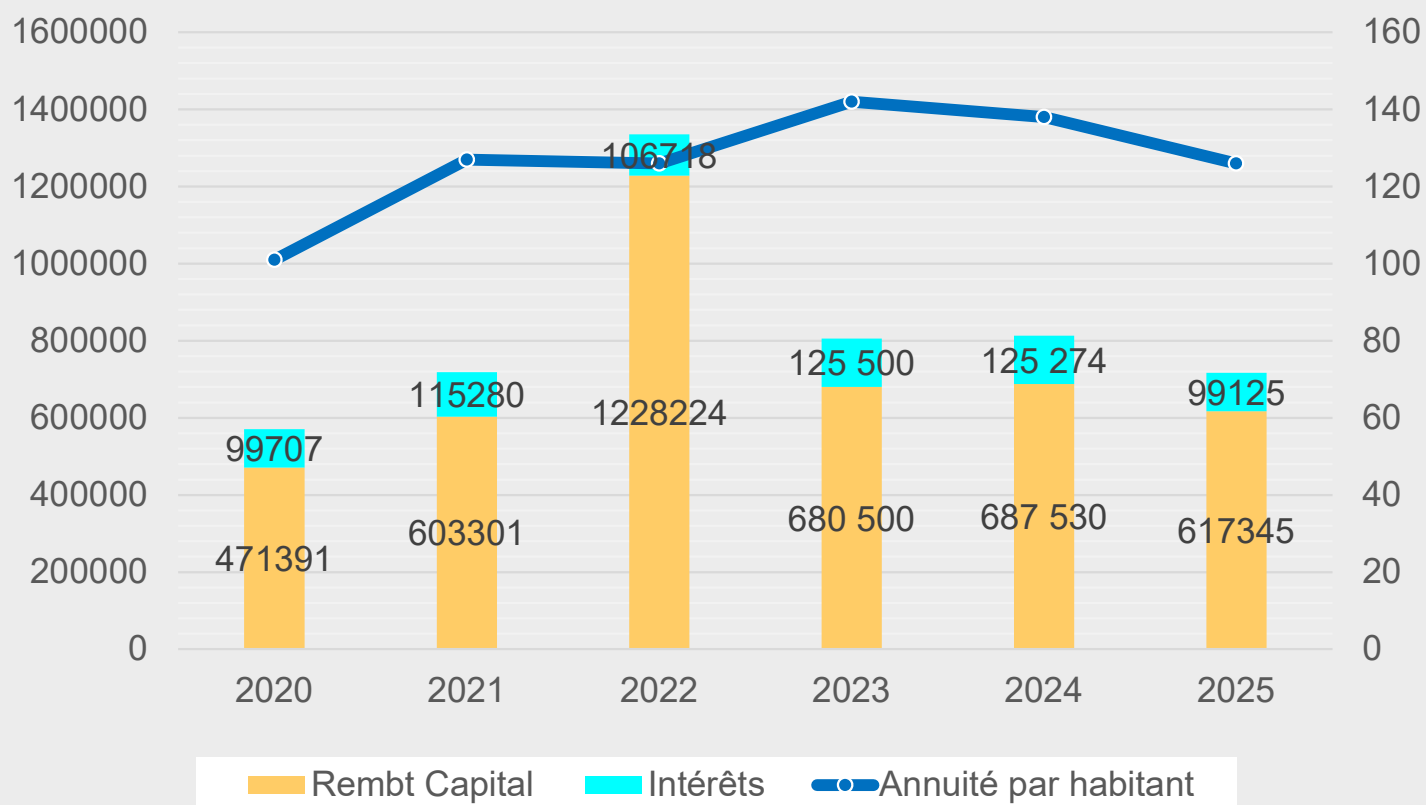
## Budget général et annexes réunis (hors régies autonomes) :

	2021 (5 631 hab.)	2022 (5 655 hab.)	2023 (5 658 hab.)	2024 (5 682 hab.)	2025 (5 669 hab.)
<b>Encours dette au 31/12</b>	<b>7 766 556</b>	<b>7 738 331</b>	<b>7 057 800</b>	<b>6 370 162</b>	<b>5 752 694</b>
Evolution %	- 7,2 %	- 0,4 %	- 8,8 %	- 9,8%	- 9,7%
<b>Annuités</b>	<b>718 581</b>	<b>1 334 942</b>	<b>806 100</b>	<b>812 804</b>	<b>716 470</b>
<i>Dont capital</i>	<i>603 301</i>	<i>1 228 224</i>	<i>680 500</i>	<i>687 530</i>	<i>617 345</i>
<i>Dont intérêts</i>	<i>115 280</i>	<i>106 718</i>	<i>125 500</i>	<i>125 274</i>	<i>99 125</i>
Evolution %	+ 25,82 %	+ 85,7 %	- 39,6 %	+0,01 %	-11,8 %
<b>Taux intérêt moyen pondéré</b>	<b>1,47 %</b>	<b>1,54 %</b>	<b>1,52 %</b>	<b>1,49 %</b>	<b>1,44 %</b>
Durée résiduelle moyenne pondérée	13,53 ans	14,54 ans	13,87 ans	13,29 ans	12,64 ans
<b>Capacité désendettement</b>	12 ans (6,7 ans*)	5,45 ans (4,5 ans *)	6,85 ans	4,64 ans	<b>4,23 ans</b>
Emprunt	0	1 200 000	0	0	0

\* Ce que serait la capacité de désendettement si l'épargne brute incluait les provisions

# L'ENDETTEMENT : REMBOURSEMENT

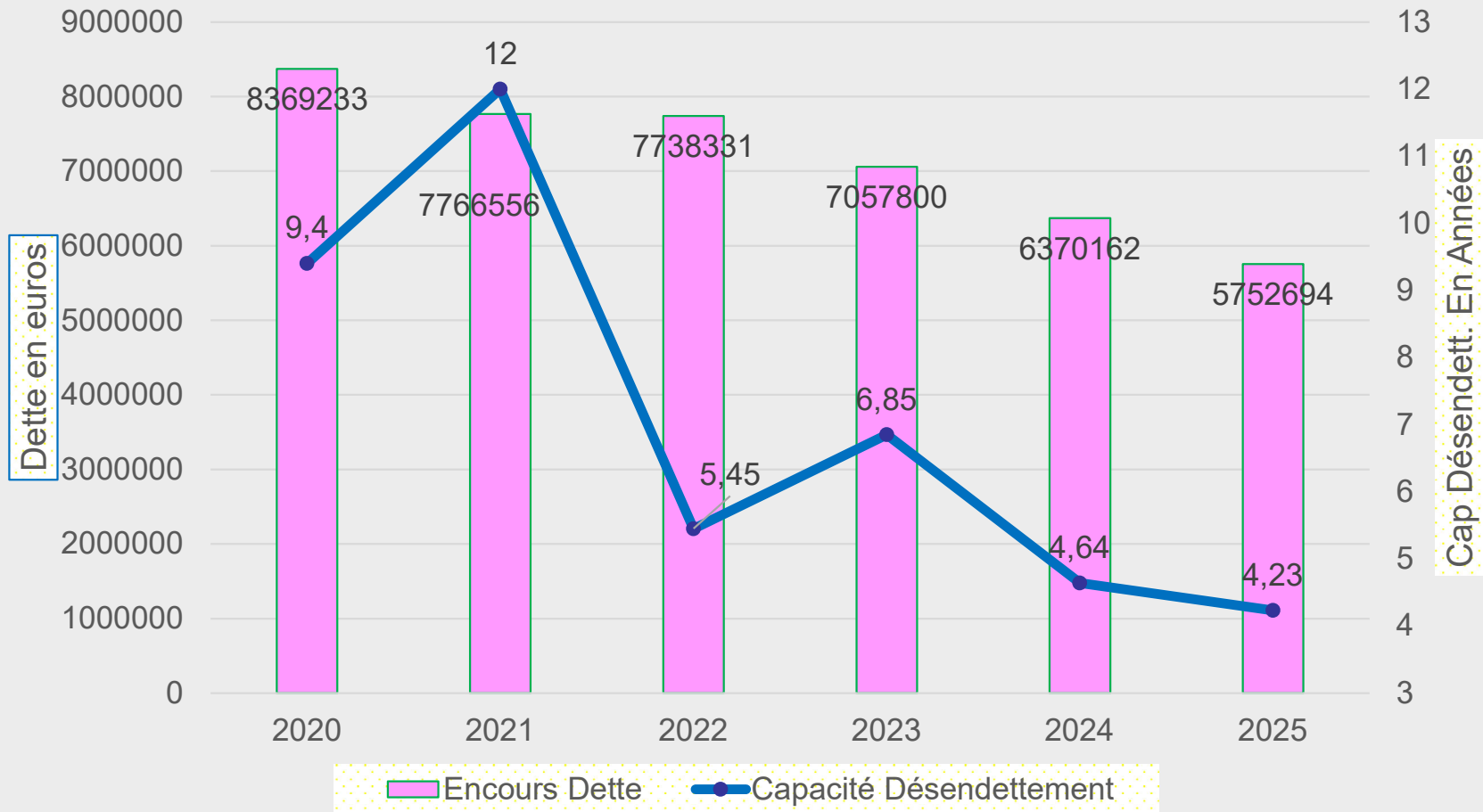
## Budgets général et annexes réunis (hors régies autonomes)



Nota : Le pic de remboursement de capital d'emprunt de 2022 s'explique par le remboursement de 3 prêts relais.  
En dehors le capital remboursé aurait été de 610 400 €

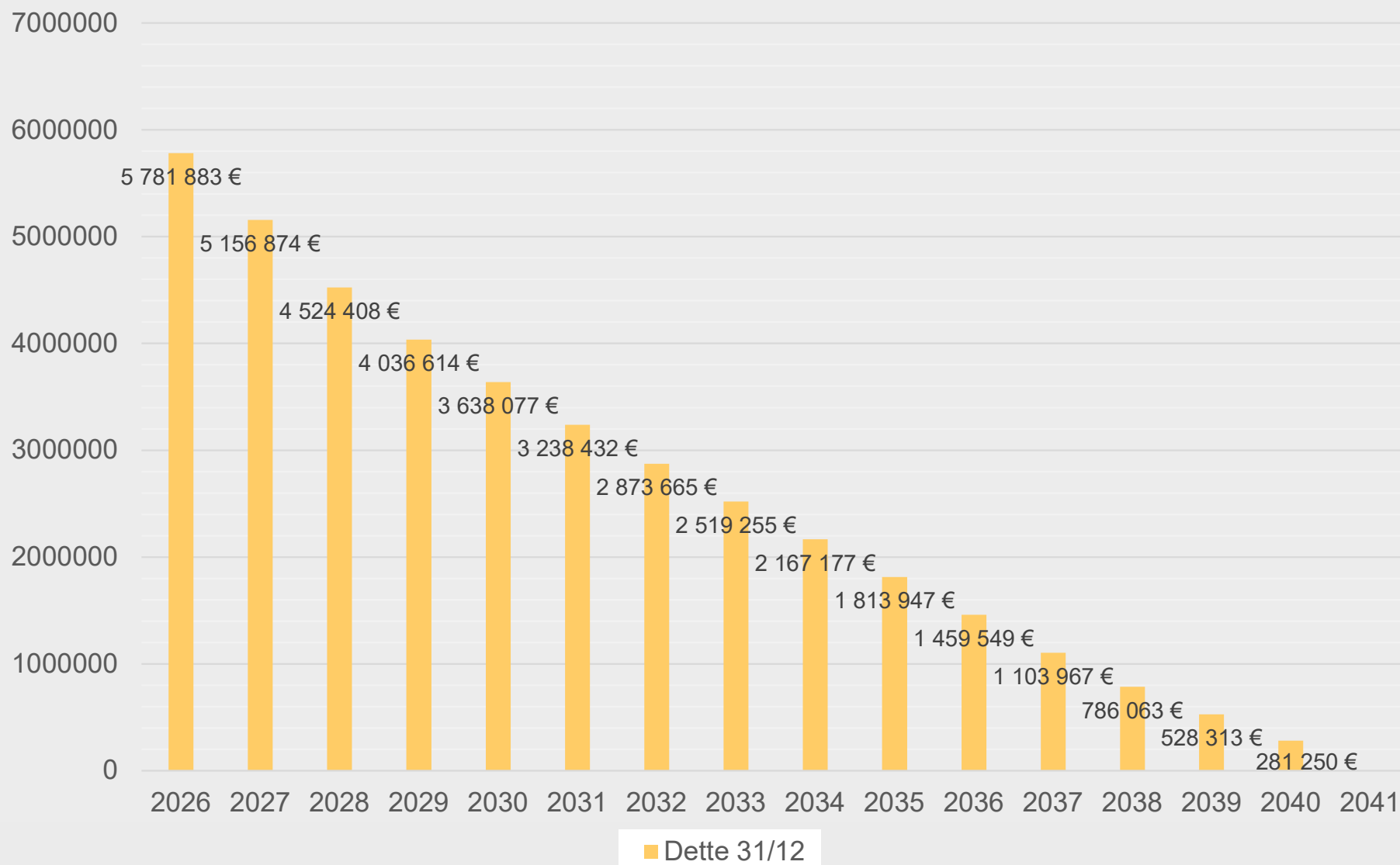
# L'ENDETTEMENT : EVOLUTION, ENCOURS, CAPACITE DE DESENDETTEMENT

## Budgets général et annexes réunis (hors régies autonomes)



# LE PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE

(Budgets général et annexes réunis (hors régions autonomes))



## LA STRUCTURE DE LA DETTE

	<b>Taux d'intérêt moyen pondéré au 31-12-2025</b> (pondéré par le capital restant du)	<b>Durée résiduelle moyenne pondérée</b> (pondérée par le capital restant du)	<b>Commentaires</b>
Budget général	1,45 %	12,67 ans	95,88% taux fixe 4,12 % taux variable
Budgets annexes	1,30 %	11,59 ans	100 % taux fixe
Budgets général et annexes	1,44 %	12,64 ans	96,01 % taux fixe 3,99 % taux variable
Budgets régies autonomes (bois et photovoltaïque)	1,37 %	8,22 ans	100 % taux fixe
Résultats consolidés tous budgets	1,44 %	12,27 ans	96,34 % taux fixe 3,66 % taux variable

# L'ETAT DE LA DETTE

<b>BUDGET GENERAL</b>	<b>Emprunts à taux fixe</b>	<b>Emprunts à taux variable</b>	<b>Ensemble</b>
Nombre d'emprunts	9	3	12
Capital restant dû au 31.12.2025	5 348 418 €	229 720 €	5 578 138 €
Part dans l'encours de la dette	95,88 %	4,12 %	100 %
Taux moyen pondéré (par le CRD)	1,46 %	1,02 %	1,45 %
Durée résiduelle moyenne pondérée (par le CRD)	13,09 ans	2,91 ans	12,67 ans

<b>BUDGETS ANNEXES</b>	<b>Emprunts à taux fixe</b>	<b>Emprunts à taux variable</b>	<b>Ensemble</b>
Nombre d'emprunts	2	0	2
Capital restant dû au 31.12.2025	174 556,50 €	0 €	174 556,50 €
Part dans l'encours de la dette	100 %	0 %	100 %
Taux moyen pondéré (par le CRD)	1,30 %	/	1,30 %
Durée résiduelle moyenne pondérée (par le CRD)	11,59 ans	/	11,59 ans

# L'ETAT DE LA DETTE

<b>BUDGETS DES RÉGIES</b>	<b>Emprunts à taux fixe</b>	<b>Emprunts à taux variable</b>	<b>Ensemble</b>
Nombre d'emprunts	3	0	3
Capital restant dû au 31.12.2025	524 267 €	0 €	524 267 €
Part dans l'encours de la dette	100 %	0 %	100 %
Taux moyen pondéré (par le CRD)	1,37 %	/	1,37 %
Durée résiduelle moyenne pondérée (par le CRD)	8,22 ans	/	8,22 ans

<b>TOUS BUDGETS CONSOLIDES</b>	<b>Emprunts à taux fixe</b>	<b>Emprunts à taux variable</b>	<b>Ensemble</b>
Nombre d'emprunts	14	3	17
Capital restant dû au 31.12.2025	6 047 241 €	229 720 €	6 276 961 €
Part dans l'encours de la dette	96,34 %	3,66 %	100 %
Taux moyen pondéré (par le CRD)	1,45 %	1,02 %	1,44 %
Durée résiduelle moyenne pondérée (par le CRD)	12,62 ans	2,91 ans	12,27 ans

# LA FISCALITE : BASES FISCALES ET TAUX D'IMPOSITION

TAXE HABITATION	2021	2022	2023	2024	2025
<b>BASE NETTE</b>	204.913 €	192.739 €	267.038 € (RS) + 160.954 € (LV)	296 227 € (RS) + 183 031 € (LV)	209 092 € (RS) + 115 270 € (LV)
<b>EVOLUTION BASE</b>	Réforme de la TH – ne reste que les Résidence secondaires et Logements vacants	Reliquat RS 5,94%	RS +38,5%	RS +10,9% LV +13,7 %	RS - 29,42 % LV -37,02 %
<b>TAUX IMPOSITION</b>	14,89 % (gelé)	14,89 % (gelé)	14,89 %	14,89 %	<b>14,89 %</b>

TAXE FONCIERE SUR LE BATI	2021	2022	2023	2024	2025
<b>BASE NETTE</b>	4.857.581 €	4.876.819 €	5.217.500 €	5 496 553 €	5 594 768
<b>EVOLUTION BASE</b>	-19,24% (baisse bases Ets industriels)	+0,4%	+6,98%	5,35%	1,79 %
<b>TAUX IMPOSITION</b>	37,71 % (réforme TH)	37,71 %	37,71 %	38,90 %	<b>38,90 %</b>

TAXE FONCIERE SUR LE NON BATI	2021	2022	2023	2024	2025
<b>BASE NETTE</b>	362.216 €	374.633 €	399.756 €	414.915 €	370 017 € (abattement de 10 points supplémentaires valeurs locatives agricoles)
<b>EVOLUTION BASE</b>	+ 0,13 %	+ 3,43 %	+ 6,70 %	+3,7 %	- 10,82 %
<b>TAUX IMPOSITION</b>	<b>59,17 %</b>				

# LA FISCALITE : EVOLUTION DES PRODUITS

**Rappel - Depuis 2021, la commune ne perçoit plus de TH sur les résidences principales.** Taux de TH gelé selon taux 2019 jusqu'en 2023. La commune continue de percevoir la THRS (résidences secondaires) et la THLV (logements vacants).

**Nouveau panier de ressources depuis 2021** = transfert de la part départementale de laTFPB et application d'un « Coefficient correcteur »

**En 2021 : nouvelle situation fiscale de référence** avec transfert du taux départemental, le taux communal étant la somme des taux communal et départemental appliqués en 2020. Vote du **taux de TFPB en 2021** (18,83 % taux communal 2020 + 18,88 % taux départemental 2020 = 37,71 % )

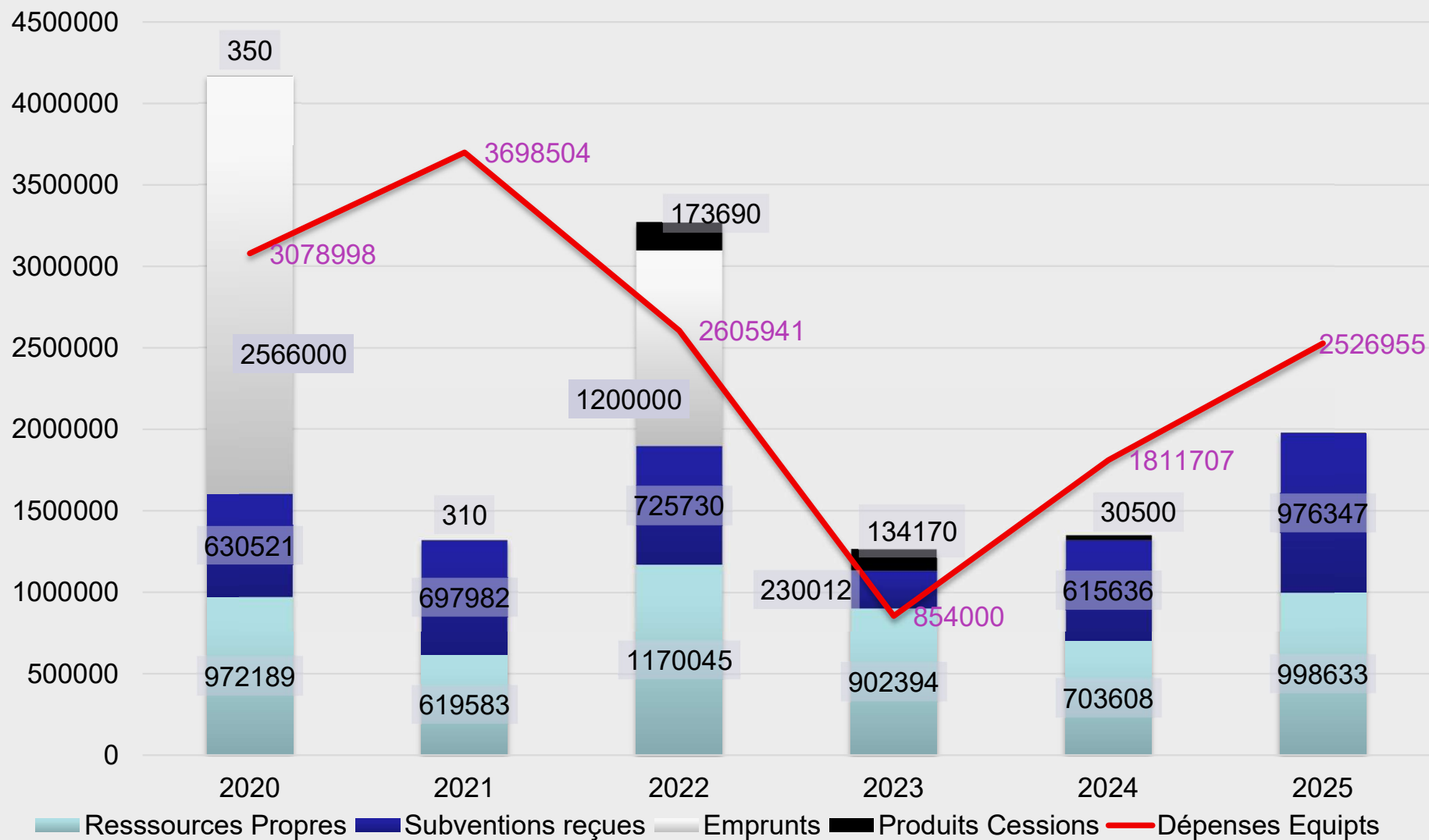
**En 2024 – Vote d'un nouveau taux de TFB 38,90% (hausse de 3 %)**

**En 2025** – ajustement des bases (corrections d'erreurs GMBI) de THRS et TLV et abattement de 10 points supplémentaires des valeurs locatives agricoles non compensé (compensation prévue à partir de 2026)

	2021	2022	2023	2024	2025
<b>PRODUIT TAXE HABITATION</b>	30.512 €	28.699 €	63.727 €	71 360 €	48 298 €
<b>PRODUIT TAXE SUR LE FONCIER BATI</b>	1.832.804 € Hors compensation baisse bases Ets indust : 444 k€ et hors impact coeff correcteur : - 354 k€	1.840.088 € Hors compensation baisse bases Ets indust : 457 k€ et hors impact coeff correcteur : - 354 k€	1.968.776 € Hors compensation baisse bases Ets indust : 430 k€ et hors impact coeff correcteur : - 373 k€	2 138 947 € Hors compensation baisse bases Ets industr : 497 k € et hors impact coeff correcteur : - 394 k €	2 176 365 € Hors compensation baisse bases Ets industr : 490 k € et hors impact coeff correcteur : - 399 k €
<b>PRODUIT TAXE SUR LE FONCIER NON BATI</b>	214.323 €	221.670 €	236.536 €	245 505 €	218 939 € (hausse de 10 points de l'abattement de la valeur locative des terres agricoles non compensée en 2025)
<b>ROLES SUPPL.</b>	/	/	/	/	/
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	2.167.639 € (y/c compens et coef corr)	2.193.457 € (y/c compens et coef corr)	2.326.039 € (y/c compens et coef corr)	2 558 732 € (y/c compens et coef corr)	<b>2 534 352 €</b> (y/c compens et coef corr)
<b>EVOLUTION</b>	+ 4,90 %	+ 1,19 %	+ 6,04 %	+10%	- 0,95 %

# REPARTITION DU FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

(Budget général et annexes réunis (hors régies autonomes))



## A) Comparaison des taux d'imposition 2025

Contributions	NUEIL LES AUBIERS	Taux moyen de la strate 5.000 à 10.000 hab <sup>ts</sup> (2023)	MONCOUTANT s/Sèvre	MAULEON	CERIZAY hors strate	BRESSUIRE hors strate
Taxe d'habitation	14,89 %	19,57 %	13,10 %	14,10 %	13,50 %	15,18 %
Taxe sur le foncier bâti	38,90 %	37,71 %	38,38 %	38,23 %	37,38 %	44,27 %
Taxe sur le foncier non bâti	59,17 %	55,22 %	54,78 %	55 %	54 %	54,81 %

## B) Ratios de diagnostic financier obligatoires pour les communes de 3500 à 10000 habitants

RATIOS NLA (€/hab)	2021	2022	2023	2024	2025
Population	5.631	5.655	5.658	5.682	5.669
Charges fonct/population	741	730	979	814	797
Produits impôts directs/population	343	329	341	387	388
Produits fonct/population	892	979	1097	1059	1029
Dép Equip brut/population	654	423	146	310	439
Encours dette/population	1.229	1.328	1.212	1087	984
DGF/population	242	251	261	269	281

## LES RATIOS DES DONNEES SYNTHETIQUES DE SITUATION FINANCIERE

### C) Ratios de diagnostic financier obligatoires pour les communes de plus de 10 000 habitants

RATIOS NLA	2021	2022	2023	2024	2025 (éval.)
Dépenses Personnel / Dép <sup>ses</sup> fonctionnement	37,65 %	40,62 %	34,90 %	44,14 %	45,61 %
DF+remboursement cap.ann.dette/RF (2)	94,71 %	85,63 %	90,66 %	88,02%	87,74 %
Dép Equipt Brut / Recettes Fonctionnement	73,36 %	43,25 %	13,04 %	29,29%	42,63 %
Encours dette / Recettes Fonctionnement	137,75 %	135,68 %	107,85 %	102,66 %	95,59 %

DF : Dépenses de fonctionnement

RF : Recettes de fonctionnement

# SITUATION FINANCIERE MAITRISEE

- **5 objectifs tenus et durables :**
  - Politique de **modération en matière fiscale**
  - **Maîtrise dépenses de fonctionnement**
  - Maintien d'un **bon niveau d'épargne**
  - **Maîtrise pluriannuelle de l'endettement** (3 ans sans recourir à l'emprunt)
  - Réalisation programmée des **investissements structurants**

- **Marges de manœuvre :**

**Progression de nos ressources** : péréquation (dotations), tarification dynamique, évolution des bases et recherche de recettes nouvelles (locations, etc.)

**Evolution de nos charges** : recul de l'inflation lié au reflux des pris de l'énergie mais le niveau général des coûts reste élevé, services payants Agglo, frais induits des investissements, frais financiers, masse salariale réévaluée mais contenue, et en parallèle projets d'installations photovoltaïques avec autoconsommation de l'électricité produite pour réduire les charges.

**DONC : préservation d'une capacité d'épargne grâce aux efforts consentis**

**ET**

**Fiscalité réévaluée en 2024** (après être restée inchangée pendant **21 ans**),

**ET**

**Capacité de désendettement très correcte** à l'issue d'un **cycle récent d'investissements lourds et structurants** : **4,23 ans** à fin 2025

**POSSIBILITE de poursuivre en l'échelonnant la conduite du projet communal en veillant à contenir chaque année la capacité de désendettement et l'endettement par habitant**

# MOYENS POUR INVESTIR EN 2026

## PLUSIEURS AXES :

- Utiliser **l'autofinancement (brut)** dégagé par la gestion 2025 à hauteur de **1.496.000 €** correspondant à un autofinancement net de **949.000 €**
- Utiliser le FCTVA évalué à **240.000 €**
- Produits de taxe d'aménagement (TA) : **20.000 €**
- Utilisation des **fonds « bonifiés » de l'Etat: CRTE** (*contrat de relance et de transition écologique*) et programme « **Petites Villes de Demain** » (*suite AAP Etat*) et de la Région « **Petits pôles urbains** » (*suite AMI région*)
- Recherche de **subventions** : auprès des partenaires institutionnels – *Dotations de soutien investissement local (DSIL/DETR), fonds vert (fonds friches), FEDER, SIEDS, fonds chaleur...*
- **Recours à l'emprunt : 2,5 M €**

# ETAT DU PATRIMOINE COMMUNAL

## S'agissant de la voirie communale et des espaces publics communaux (ou assimilés) :

### En 2025, ont notamment été réalisés :

- **Rue de l'Atlantique** : renouvellement du réseau d'assainissement et réfection de voirie avec création d'une liaison douce (en cours)
- **Rues de la Stipendie et de Tivoly (partie haute)** : renouvellement du réseau d'assainissement puis effacement des réseaux électrique et télécoms
- **Site de l'ancienne gendarmerie** : viabilisation en parallèle de la construction des 11 logements (en cours, travaux de finition de voirie en 2026)
- **Lotissement du Coteau des Justices** : Travaux de finition de la voirie (travaux d'espaces verts en 2026)
- **Bike Park** : Plantation d'une micro forêt (en régie)
- **Cadre vert** : Aménagement paysager (haie, clôture, massifs) (en régie)
- **Parvis Saint Hilaire** : Création d'un espace vert à proximité de l'église Saint-Hilaire invitant à rejoindre le parc du Prieuré

### En 2026, devraient notamment être réalisés :

- **Rue de l'Atlantique** : fin de la réfection de voirie
- **Rues de la Stipendie et de Tivoly (partie haute)** : travaux de réfection de voirie
- **Voirie hors agglomération** : travaux de réfection
- **Site de l'ancienne gendarmerie** : finitions
- **« Village des Samares »** : Fin des travaux de viabilisation
- **Cadre vert** : Aménagement de l'aire de services vélo
- **1 bis Allée de Caphar** : travaux de viabilisation pour la création de 4 logements par Deux-Sèvres Habitat
- **Place des sports** : Création d'un terrain de 3x3
- **Place du champ de foire** : nouvel aménagement des espaces verts (régie)
- **Rue Saint Charles** : aménagement d'un arrêt de covoiturage dynamique
- **Jardins des Aures** : plantation d'un verger (en régie)

## S'agissant des bâtiments et autres patrimoines communaux :

### En 2025, ont notamment été réalisés :

- **Résidence Saint-Hubert** : Travaux de réhabilitation et d'amélioration de la performance énergétique de 6 logements
- **Restaurant scolaire de la Girainerie** : Travaux d'extension et de rénovation énergétique
- **Local place des Justices** : Rénovation du anciennement mis à disposition de l'association d'aéromodélisme et transformation en salle de danse ( en régie)
- **Espace Petite Enfance** : Etudes préalables aux travaux de construction parc Saint Hubert
- **Salle Belle-Arrivée** : Finalisation des travaux d'amélioration (peinture du hall, accessibilité des sanitaires, acoustique) (en partie en régie)
- **Salle Saint-Hilaire** : Remplacement du chauffage

### En 2026, devraient notamment être réalisés :

- **Restaurant scolaire de la Girainerie** : Achèvement des travaux d'extension et de rénovation énergétique
- **Espace Petite Enfance** : Travaux de construction (maîtrise d'ouvrage déléguée)
- **Résidence St-Hubert** : Achèvement des travaux de réhabilitation
- **Salle du Bois Grimaud** : Rénovation énergétique
- **Mouvothèque** : Aménagement à côté de la ludothèque
- **Stade Tuzolet** : Construction de vestiaires modulaires
- **Eglise Saint Hilaire, bâtiment rue du Gué de l'Homme et salle Jeanne d'Arc** : Réfection de couvertures
- **Bâtiment 1 rue de Tournelay** : Ravalement de la façade
- **Boulodrome** : Mise aux normes ERP
- **Travaux d'accessibilité dans différents ERP (ADAP)**
- **Salle du Bourgneuf** : raccordement au réseau de chaleur
- **Maternelle JP sud** : confort d'été dans le dortoir

- ***ET le programme pluriannuel d'entretien des logements (réfection et mise aux normes)***

# EVOLUTION DES EMPLOIS

## situation au 31 décembre 2025 (photo instant T)

	2025	2024	2023	2022	2021	2020
Emplois de Catégorie A	<b>3</b>	2	2	1	1	1
Emplois de Catégorie B	<b>7</b>	7	7	7	7	6
Emplois de Catégorie C (non compris postes en dispo)	<b>45</b>	42	36	32	31	33
<b>TOTAL emplois permanents</b> (hors postes dispo)	<b>55</b>	51	45	40	39	40
<b>Equivalent temps plein</b>	<b>41,21</b>	39,39	36,96	31,7	30,07	32,45
<i>A compter de 2024 sont comptabilisés en emplois permanents, les contractuels occupant un emploi permanent, auparavant seuls les titulaires FPT étaient comptabilisés</i>						
<b>TOTAL emplois non permanents</b>	<b>8</b>	7	14	16	20	9
<b>Equivalent temps plein</b>	<b>6,14</b>	5,45	9,97	12,52	15,49	7,45
<i>A compter de 2024 sont comptabilisés uniquement les emplois non permanents (chantier insertion, remplacement et accroissement d'activité temporaire, apprentis), auparavant étaient aussi comptabilisés les contractuels de droit public et les stagiaires FPT</i>						
<b>TOTAL Général</b>	<b>63</b>	58	59	56	59	54
<b>TOTAL Général en Equivalent temps plein</b>	<b>47,35</b>	47,13	46,93	44,22	45,56	42,52

# PROSPECTIVE ET PREVISIONS PLURIANNUELLES

# LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

- Annulations d'autorisation de programme :

**Sur 2026 : sans objet**

- Modifications d'autorisation de programme :

*Sur le budget général*

Année de création	Désignation - Objet	Modification à envisager en 2024
<b>2013</b>	Travaux d'aménagement du bourg Sud (rues Saint Charles, du Théâtre, du Prieuré, Petit Prieuré, de la Place et de Beaumont)	OUI
<b>2021</b>	Regroupement des stades sur site Tuzolet – Site stade Amand TUZELET	OUI
<b>2022</b>	Projet de développement Eco-Touristique	OUI
<b>2022</b>	Rénovation de la résidence Saint-Hubert	OUI
<b>2022</b>	Rénovation de l'immeuble du Lion d'Or, rue de la Gare	OUI
<b>2022</b>	Rénovation de l'immeuble Gonnord, Grand'rue	OUI
<b>2023</b>	Opération ancienne gendarmerie : logement, habitat locatif	OUI
<b>2023</b>	Vidéoprotection : espaces publics, Mairie, Halle, Stade Tuzolet	OUI
<b>2023</b>	Plantations/boisement : création de nouveaux boisements	OUI
<b>2024</b>	Travaux de construction d'un espace Petite Enfance parc Saint Hubert	OUI
<b>2025</b>	Cantine de la Girainerie – extension et rénovation	OUI
<b>2025</b>	Rue de l'Atlantique – Réfection et liaison douce	OUI

# LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

- Modifications d'autorisation de programme :

*Sur les budgets annexes*

Année de création	Désignation - Objet	Modification à envisager en 2024
<b>2020</b>	Opération « Coteau des Justices »	OUI
<b>2024</b>	ZAC Cœur de Ville – secteur Hauts de Belle Arrivée	OUI

- Création d'autorisation de programme :

**Sans objet**

- Clôture d'autorisation de programme :

**Sans objet**

# LA PROSPECTIVE FINANCIERE

## 1 – Généralités – Cadre :

- ✓ En section de fonctionnement, la rétrospective montre que la commune dégage un bon niveau d'épargne brute supérieur à 20 %. Les **tensions constatées en 2023** (année de forte inflation liée à la crise énergétique marquée par une hausse des dépenses non intégralement compensée par l'évolution des recettes) **se sont estompées en 2024 et 2025**, avec l'effet cumulé des efforts réalisés (plan de sobriété, adaptation de la tarification des services et augmentation du taux du foncier bâti), de la péréquation et des évolutions conjoncturelles (diminution des coûts des énergies, revalorisation des bases fiscales, etc.). Il convient néanmoins de rester vigilant et de contenir les dépenses de fonctionnement pour maintenir un bon niveau d'épargne brute.
- ✓ En section d'investissement, la rétrospective montre que la décision de ne pas recourir à l'emprunt (et les arbitrages qui en ont découlé en matière d'investissements : reports et annulation de projets), ainsi que la légère amélioration de l'épargne brute ont permis de maintenir un bon niveau d'**épargne nette** à consacrer aux nouveaux investissements. En 2025, les consultations des entreprises ont été favorables. Le cycle de hausse des coûts des travaux semble prendre fin, ces derniers se stabilisent à un niveau toutefois supérieur à 2019.
- ✓ En parallèle, les incertitudes sont fortes en matière de recettes dans ce contexte d'instabilité institutionnelle et de redressement des comptes publics. En section de fonctionnement, les dotations et les compensations versées par l'Etat seront-elles maintenues ? En section d'investissement, les subventions de l'Etat sont d'ores et déjà réduites (fonds vert, par ex.). Quant à celles des partenaires institutionnels (Communauté d'agglomération, Département, Région) - ces derniers étant mis à contribution pour réduire le déficit public - seront-elles maintenues ?
- ✓ **La situation sans être critique nécessite de poursuivre l'échelonnement de réalisations des investissements dans le temps afin de contenir le niveau de l'endettement.**
- ✓ La **prospectiv e établie** et présentée ci-après **tient compte de ces impératifs** et s'attache à **respecter les règles prudentielles** (*ratio de désendettement < 9 ans, absence d'effet de ciseau délétère entre RRF et DRF, maintien d'un taux d'épargne nette, niveau d'endettement contenu en deçà de 7,5 M d' €*).
- ✓ **Pour s'assurer du respect de ces règles prudentielles, la prospective doit régulièrement être actualisée pour y intégrer les informations nouvelles au fur et à mesure et adapter les réalisations aux exigences financières**

# LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS

DOMAINES	PROGRAMMES PRINCIPAUX INSCRITS À LA PPI	2026	2027	2028	2029	2030	2031
<b>Politique foncière, études</b>	Achats immeubles : terrains nus et bâtis Etudes	<b>640 k</b>					
<b>Développement local</b>	Revitalisation des Bourgs (Ilots Lion d'Or et Grand rue) + Développement touristique	<b>1 510 k</b>					
<b>Voirie</b>	Voirie courante hors agglomération  Voirie en aggro : Rue Atlantique Rues Stipendie, Tivoly (haut) Rue de la Vendée jusqu'à Place Garnier Rue d'Anjou Rue de l'Aumônerie Signalétique mobilier urbain Eclairage public, réfection de trottoirs et divers	<b>3 736 k</b>					
<b>Equipements sportifs</b>	La Ronde, Arc-en-Ciel, J.Ph. Gatien, Garenne , tennis, motocross Stade Tuzelet – Regroupement lieu unique Boulodrome 3*3	<b>660 k</b>					

DOMAINES	PROGRAMMES PRINCIPAUX INSCRITS À LA PPI	2026	2027	2028	2029	2030	2031
<b>Patrimoine - Culture</b>	Eglise St-Melaine, Eglise St-Hilaire, Théâtre	<b>145 k</b>					
<b>Services publics</b>	Ecoles JP nord et sud, Cantine de la Girainerie Espace petite enfance, Espace enfance – accueil de loisir Mairie; CTM, cimetières,	<b>3 515 k</b>					
<b>Quartiers d'Habitat</b>	Coteau des Justices, ZAC «Village des Samares » ZAC « Hauts Belle-Arrivée » 1 bis allée de Caphar, Ex Portemer Ilot ancienne gendarmerie, Primes Agglo rénov	<b>1 300 k</b>					
<b>Logements</b>	Modernisation résidence Saint-Hubert	<b>500 k</b>					
<b>Sécurité</b>	Vidéoprotection + Défense extérieure contre l'incendie	<b>360 k</b>					
<b>Cadre de Vie</b>	Aires de Jeux, Programme de plantations – espaces verts Programme entretien salles et locaux commerciaux communaux et Ad'AP, WC publics	<b>734 k</b>					
<b>Matériels, informatique, engins</b>	Petits matériels, informatique, transports et engins divers	<b>499 k</b>					

<b>SYNTHESE PPI (montants arrondis)</b>	<b>SUR 6 ANS : 2026-2031</b>
DEPENSES D'EQUIPEMENT TOTALES	13,6 M €
RECETTES D'EQUIPEMENT TOTALES	5,7 M €
RESTE A FINANCER PAR LA COMMUNE	7,9 M €
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT MOYENNES / AN</b>	<b>2,26 M € / AN</b>
<b>RECETTES D'EQUIPEMENT MOYENNES / AN</b>	<b>0,95 M € / AN</b>
<b>RESTE A FINANCER MOYEN / AN</b>	<b>1,31 M € / AN</b>

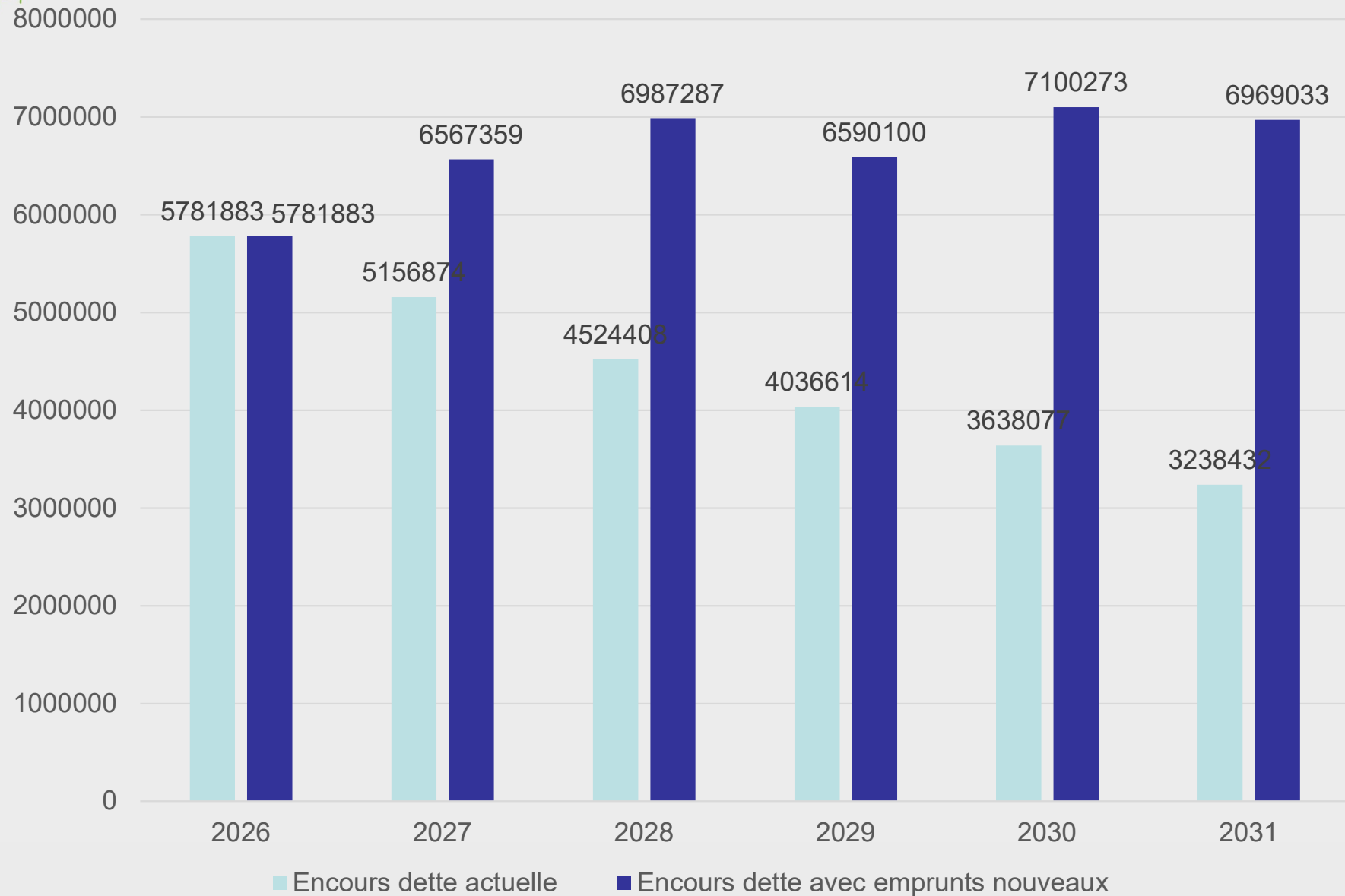
## FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

- Subventions d'équipement, FCTVA, cessions : 5,7 M €
- Recours à l'emprunt à hauteur de 4,7 M € sur la période (hypothèse 3,5 % sur 20 ans)
- Autofinancement : 3,2 M € sur la période
- Pas de hausse des taux d'imposition

# IMPACTS DE LA PROSPECTIVE SUR LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

	<b>SCENARIO 6 ANS : 2026-2031</b>
<b>EMPRUNT</b>	Recours à l'emprunt à hauteur de 4,7 M € sur la période (hypothèse 3,5 % sur 20 ans)
<b>TAUX EPARGNE BRUTE</b>	Taux moyen sur la période de 16,3 %
<b>EPARGNE NETTE</b>	Taux moyen sur la période de 6,9 % (épargne nette toujours positive)
<b>EFFET DE CISEAU (entre RRF et DRF)</b>	Pas d'effet ciseau constaté,
<b>ENDETTEMENT</b>	Encours de dette maximum : 7,1 M € en 2030 Encours de dette / hab en moyenne : <b>1 175 €/hab</b> Taux d'endettement : 998 €/hab en 2026 puis 1 206 €/hab en 2031
<b>ANNUITE PAR HABITANT</b>	En moyenne 121 € / habitant
<b>CAPACITE DE DESENETTEMENT</b>	Toujours inférieure ou égale à 8 ans sur la période, 7 ans en moyenne sur la période 7,3 ans en 2031

# PROSPECTIVE : COMPARAISON DU PROFIL DE LA DETTE ACTUELLE ET DU PROFIL DE LA DETTE FUTURE



# LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

- **Budget général**

- **Budgets annexes**

Locations assujetties à la TVA

ZAC « Cœur de ville »

Lotissement Coteau des Justices

- **Budgets autonomes**

Régie énergie production de chaleur bois

Régie production d'énergie photovoltaïque

## 2026 – FIN DES INVESTISSEMENTS ENGAGES DANS UNE NOUVELLE ANNÉE INCERTAINE

L'inflation baisse. Le cycle de hausse des coûts de nos projets semble prendre fin. Néanmoins, le contexte économique international reste incertain.

L'incertitude politique demeure. Comme l'an dernier, l'adoption de la loi de finances n'a pas eu lieu dans les délais. Néanmoins, l'objectif de réduction du déficit de l'Etat est maintenu et renforcé. Le projet de loi de finances présenté par le gouvernement met de nouveau à contribution les collectivités (PROJET DE LOI DE FINANCES 2026 (non adopté à ce jour)). En cas d'adoption en ce début d'année, par recours au 49 al. 3, ces mesures auraient un impact négatif sur les finances communales, heureusement contrebalancé par le maintien des dispositifs de péréquation.

Concernant l'investissement, il convient de finaliser les projets importants engagés : la rénovation de 6 logements dans la résidence Saint Hubert, la finition des voiries de la résidence du Colombier (11 logements sur le site de l'ancienne gendarmerie) et du village des « Samares », la rénovation - extension de la cantine de la Girainerie et de la salle du Bois Grimaud, la construction de l'espace Petite Enfance (en maîtrise d'ouvrage déléguée par l'Agglo) et la réfection de voirie rue de l'Atlantique ainsi que rues de la Stipendie et de Tivoly. Suite à l'abandon du projet de construction de vestiaires tribunes au stade Tuzelet et à la désaffectation du stade de l'Essor, les vestiaires actuels étant insuffisants, il est proposé de construire des vestiaires complémentaires à proximité et à moindre coût.

Par ailleurs, il apparaît primordial de réaliser des investissements dans la production d'énergie photovoltaïque afin de générer des recettes et/ou des économies à court et moyen termes (autoconsommation de l'énergie produite).

# LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES EN SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES

## A- DEPENSES:

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 (provisoire)	BP 2026 (projeté)
<b>Dépenses de personnel</b>	1.736.200 €	1.826.600 €	(BP 2.042.000 €) 1.928.000 €	(BP 2.200.000 €) 2.042.528 €	(BP 2.255.000 €) 2.062.477 €	<b>2.306.000 €</b>
<b>Subvention aux associations</b>	124.199 €	123.945 €	117.681 €	161.148 € (versement anticipé subventions 2025)	122.835 €	<b>160.000 €</b>
<b>Charges générales</b>	1.170.074 € Dont fluides 263.248 €	1.286.709 € Dont fluides 291.495 €	1.386.317 € Dont fluides 371.000 €	1.427.428 € Dont fluides 331.743 €	1.495.226 € Dont fluides 305.530 €	1.815.800 € Dont fluides <b>370.000 €</b>
<b>Autres charges de fonctionnement</b> (hors reprise déficit lotissements)	1.415.957 €	1.482.386 €	1.514.223 €	1.619.236 €	1.755.874 €	<b>2.194.520 €</b>
<b>Intérêts dette</b>	108.843 €	101.313 €	129.562 €	113.769 €	94.985 €	<b>113.000 €</b>
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	3.649.230 €	3.830.183 €	5.093.368 €	4.637.426 €	4.406.200 €	<b>5.001.700 €</b>

Nota : soutien en nature aux associations : environ 35 k € par an (temps agents)

# LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES EN SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES

## ZOOM SUR LES RESSOURCES HUMAINES :

### Evolution prévisionnelle des effectifs :

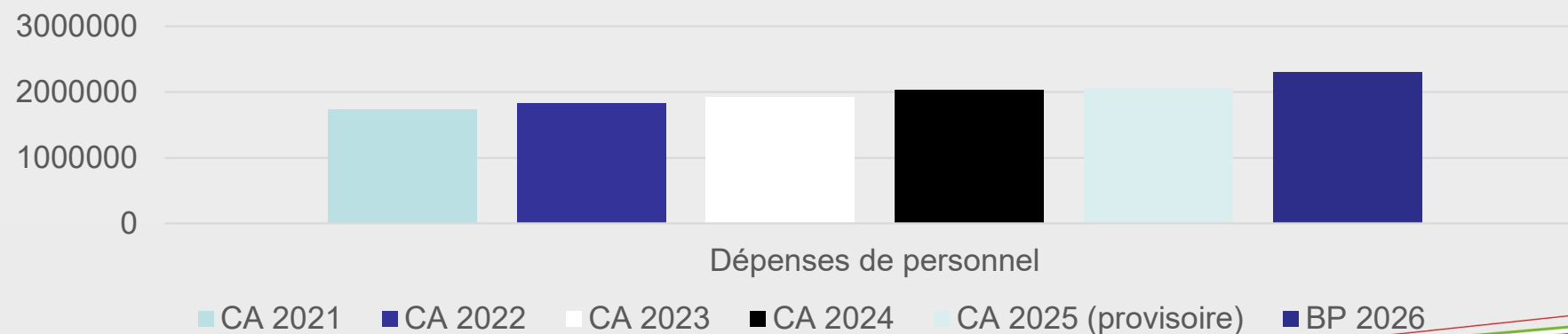
Pour 2026, réflexion sur une création de poste supplémentaire en renfort au niveau du service des espaces verts pour mener la politique de « Nature en ville ».

Des recrutements sont prévus pour des remplacements temporaires (congrés maternité ou maladie) et des périodes d'accroissement d'activité.

De manière générale, les recrutements sont essentiellement liés aux départs : en retraite, mutations vers d'autres collectivités et mobilité interne, disponibilités, démissions. A la marge, la création de nouveaux services a donné lieu à des recrutements en 2022, 2023 (tourisme, France services).

### Evolution de la masse salariale (chap 12) :

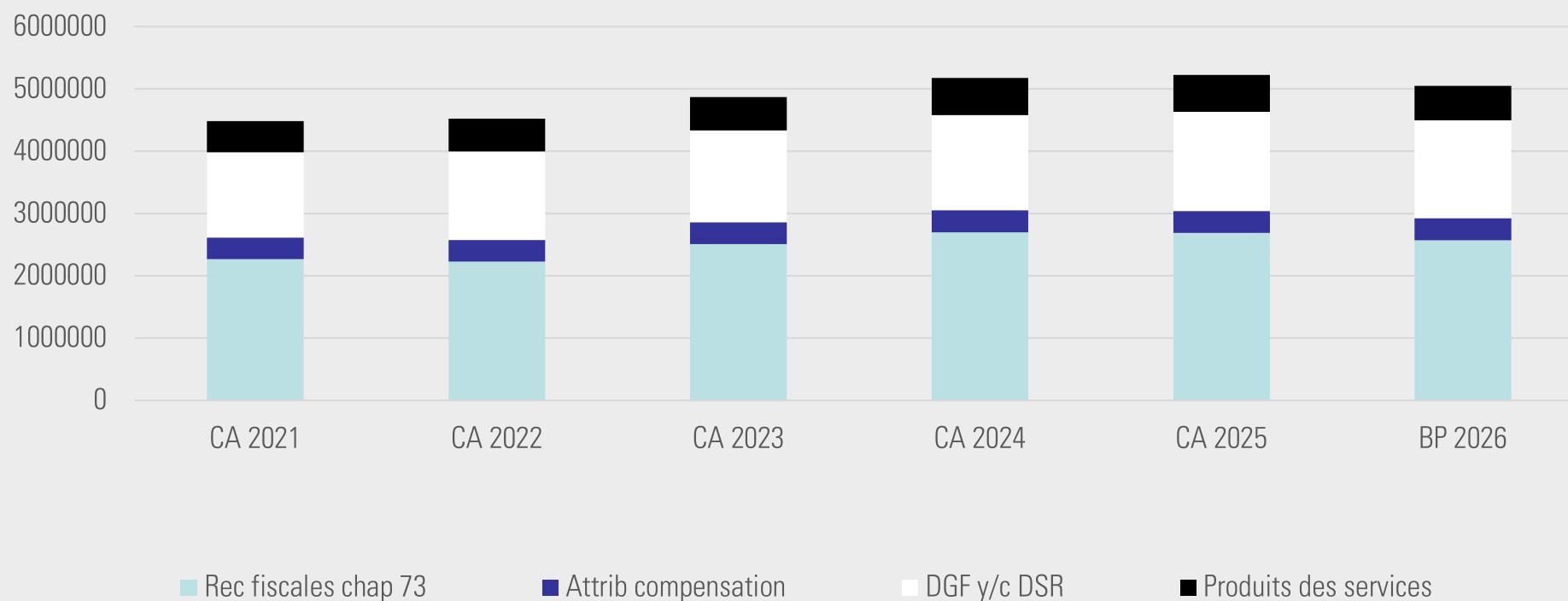
- **stabilité impactée** par l'habituel GVT, et surtout par des **décisions externes** : revalorisations salariales (+3,5% du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet 2022, revalorisation du point d'indice + 1,5% au 1<sup>er</sup> juillet 2023, + 5 points d'indice au 1<sup>er</sup> janvier 2024, **de 2025 à 2028 impact de la hausse du taux de cotisations CNRACL de 3 pts/an (estimé à 25 000 € /an)** et du versement mobilité (2800 € par an en 2026), **protection sociale complémentaire (20 000 €/an en 2026),**



# LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES EN SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

## **B - RECETTES:**

Evolution de la structure des recettes réelles de fonctionnement (RRF)



## LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES EN SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

Les recettes de fonctionnement sont composées des produits suivants :

- Les **recettes fiscales** dépendent d'abord de **l'effet « bases »**, celles-ci étant (jusque-là) **indexées sur l'inflation** : environ **45 % de nos RRF**. **Les orientations budgétaires 2026 prévoient une évolution du produit de la fiscalité du fait de la revalorisation des bases à hauteur de 0,8 . La diminution de la compensation de la TF versée par l'Etat aux communes est également prévue. Cela représente une perte de 90 000 € (PLF 2026)**
- **L'attribution de compensation (AC)** est versée par l'AGGLO pour **« rendre » aux communes la part de taxe professionnelle** que celles-ci avaient à la création de l'interco (1993) mais en **la diminuant des « transferts de charges »** correspondant aux différentes charges que ladite interco assume en lieu et place des communes : environ **6 % de nos RRF** alors qu'elle représentait plus de **11 % de nos RRF en 2013** ([évolution de l'attribution de compensation : cf. diapo 10](#))
- **La DGF** comprend outre la dotation de solidarité rurale (DSR – fractions bourg-centre, péréquation et cible), la dotation forfaitaire et la dotation nationale de péréquation. La DGF représente **27 % de nos RRF** et croît sous l'effet de la péréquation depuis 2020
- Les **produits des services** correspondent aux services tarifés de la collectivité, notamment les prestations de restauration scolaire, de locations diverses ... Ils représentent environ **10 % de nos RRF**

# LES PRIORITÉS ET LES CHOIX DE LA COLLECTIVITÉ POUR 2026

## Axe 1 : Favoriser et dynamiser le développement de notre Commune

Fonctionnement			Investissement		
Secteurs	Actions	Enveloppe	Secteurs	Actions	Enveloppe
<b>Dévelop<sup>t</sup> éco-tourisme</b>	Animations Val de Scie, festivités sur site saison estivale, évènements	<b>40 000</b>	<b>Dévelop<sup>t</sup> éco-tourisme</b>	Fin des aménagements intérieurs et extérieurs dont Aire de services vélo	<b>125 000</b>
<b>Bâtiments</b>	Programme d'entretien pluriannuel	<b>150 000</b>	<b>Acquisitions foncières ou immobilières</b>	Etudes, honoraires Achat Terrains divers Achat bâtiments divers Rachat propriété bâtie à EPF NA	<b>248.000</b>
<b>Voirie</b>	Programme d'entretien pluriannuel	<b>120 000</b>	<b>Budget annexe LATVA (dont salles communales)</b>	Belle-Arrivée : cheneaux, matériels, éclairage, sécurisation ext. Immeuble rue Gue de l'Homme : chéneau Salle Bois Grimaud : rénovation globale 1 rue de Tournelay: ravalement et chauffage Salle du Bourgneuf : raccordement chaufferie bois Evolution contrôles accès salles	<b>273.000</b>
<b>Espaces verts</b>	Programme d'entretien récurrent	<b>100.000</b>	<b>Construction/Habitat</b>	Primes aide renouvellement urbain Opération urbanisation site ex-gendarmerie (résidence le Colombier) Viabilisation 1 bis allée de Caphar et subvention 4 LLS DSH Quartier des Samares : Finition voirie et espaces verts Coteau des justices (tranche 1) : finitions	<b>560.000</b>

# LES PRIORITÉS ET LES CHOIX DE LA COLLECTIVITÉ POUR 2026

## Axe 2 : Offrir des services de qualité aux habitants

Fonctionnement			Investissement		
Secteurs	Actions	Enveloppe	Secteurs	Actions	Enveloppe
<b>Services municipaux</b>	Evolution Charges de personnel: CNRACL, PSC, etc.	<b>+45 000</b>	<b>Achats matériels mobiliers et véhicules</b>	Mairie, ST : enveloppe informatique, mobiliers Ecoles : env. informatique, mobiliers, Matériels ST : petits matériels,	<b>55 000</b>
<b>CCAS</b>	Charges de personnel (ESF) Actions sociales, aides facultatives, prestations secours Maison France Services Divers (goûter aînés)	<b>57 000</b>	<b>Bâtiments</b>	Ecole Sud: confort été dortoir. Cantine Girainerie : fin extension rénovation Eglise Saint Melaine : grillage anti volatiles Eglise Saint Hilaire : couverture tuiles Logements Bourgneuf: rénovation PMR et NRJ Ludothèque – aménagement mouvothèque Espace petite enfance: construction CTM : travaux sécurisation, clôture, etc. Salle Jeanne d’Arc : couverture Mise aux normes d’accessibilité des ERP (ADAP)	<b>4 686 000</b>
<b>CSC</b>	Participation au fonctionnement	<b>43 000</b>			
<b>OGEC</b>	Participation au financement des écoles privées sous contrat	<b>320 000</b>	<b>Voirie et réseaux</b>	Rues Stipendie, Tivoly (partie haute) Rue de l’Atlantique Mobiliers urbains et éclairage public Réfection de trottoirs Voirie hors agglomération	<b>998 000</b>
<b>Autres associations</b>	Enveloppe à répartir Dont associations sportives Et autres (dont ludothèque, APE et APEL, etc.)	<b>100 000</b>	<b>Installations sportives</b>	Complexe La Ronde: réfection toiture et divers Salle Garenne, Arc en Ciel et Gatién Installation sur court tennis Sud d’un basket 3x3 Construction de vestiaires modulaires stade Tuzelet et autres Boulodrome : mise aux normes sécurité ERP	<b>303 000</b>

# LES PRIORITÉS ET LES CHOIX DE LA COLLECTIVITÉ POUR 2026

## Axe 3 : Animer et aménager le cadre de vie des Nueillaubrais

Fonctionnement			Investissement		
Secteurs	Actions	Enveloppe	Secteurs	Actions	Enveloppe
<b>Animations sportives</b>	Promotion et portage fêtes et semaine du sport (Bienvenue au club), évènementiels sportifs,	<b>15 000</b>	<b>Opérations fléchées PVD-PPU (petit pôle urbain)</b>	Réfection logements St-Hubert Ilot Grand Rue : Acquisitions foncières	<b>550 000</b>
<b>Animations biodiversité</b>	Animations auprès des scolaires et du grand public	<b>10 000</b>	<b>Sécurité espaces publics et propreté</b>	Poteaux incendie et réserve défense incendie Vidéoprotection	<b>80 000</b>
<b>Culture-Patrimoine</b>	Education musicale, orchestre à l'école, etc.	<b>7 000</b>	<b>Communication</b>	Supports communication cœur de ville, panneaux informations, signalétiques lieux-dits	<b>19 000</b>
<b>Communication</b>	Magazines, plaquettes, Agendas, communication évènementielle, promotion Halte Vélo, vœux, etc	<b>23 000</b>			

# LES PRIORITÉS ET LES CHOIX DE LA COLLECTIVITÉ POUR 2026

## Axe 4 : Préserver l'environnement et s'installer dans un développement durable

Fonctionnement			Investissement		
Secteurs	Actions	Enveloppe	Secteurs	Actions	Enveloppe
<b>Espaces verts</b>	Adaptation des aménagements pour limiter les interventions manuelles	<b># 5 000</b>	<b>Bâtiments performants</b>	Gestion à distance des bâtiments, suivi chauffage, consos fluides, etc.	<b>15 000</b>
<b>Atlas communal de la biodiversité</b>	Inventaires faune (chiroptères, oiseaux, batraciens, etc.)	<b>20 000</b>	<b>Voirie réseaux Eclairage</b>	Modernisation réseau éclairage public (programme PEC)	Pour mémoire
<b>Mobilités douces</b>	Etude CEREMA	<b>10 000</b>	<b>Espaces verts, espaces nature</b>	Végétalisation, boisements, pieds de murs, nouveaux aménagements Champs de Foire, Saint Antoine	<b>25 000 (régie)</b>
<b>Chantier d'insertion</b>	Entretien des espaces naturels par les salariés du chantier	<b>100 000</b>	<b>Jardins des Aures</b>	Acquisitions foncières, « remembrement » et aménagement	<b>15 000</b>
			<b>Energies renouvelables</b>	Implantation de 3 ombrières sur des parkings communaux : Rondrail, outil en main, Béthanie ( parking du personnel) Panneaux photovoltaïques en toiture : salles Belle-Arrivée et Gatien	<b>655 000</b>
			<b>Extension du réseau de chaleur bois</b>	Extension pour raccordement de la MAPHA	<b>135 000</b>

## Recourir à l'emprunt

Utiliser **le résultat** et **l'autofinancement dégagés** par la gestion 2025

Rechercher des **financements extérieurs** auprès de tous partenaires potentiels

Veiller au **respect des règles prudentielles**

# LES BUDGETS ANNEXES ET LES RÉGIES

- **Budget annexe « Locations assujetties à la TVA » :**

- ✓ *Créé en 2005 pour mise à disposition de structures privées de biens communaux (commerces notamment)*
- ✓ *Nouveauté en 2015 : gestion des salles communales transférée sur ce budget (obligation réglementaire). Dépenses et recettes assujetties à TVA, tarifs revus en fonction*

- ❖ **Pour 2026 :**

Les dépenses d'exploitation sont prévues en hausse compte tenu de la mise en service de la Halte Vélo

Les dépenses d'investissement comprennent les travaux suivants : Immeuble 10 rue du Gué de l'Homme (étanchéité chéneau), Salle du Bois Grimaud (rénovation thermique globale), Immeuble 1 rue de Tournelay (ravalement et chauffage), Salle du Bourgneuf : raccordement chaufferie bois, salle Belle Arrivée (chéneaux)

→ Nécessaire financement d'équilibre par le BG à 71 000 € en exploitation et 245 000 € en investissement

- **Budget annexe « Coteau des Justices » :**

- ✓ *Création en 2020 : rachat propriété Peltier*

- ❖ **Pour 2026 :**

Dépenses 75 000 € Travaux finition des espaces publics

Recettes : Subvention Agglo (60 000) et vente terrain Tranche 2 à Maisons du Marais (15 000)

# LES BUDGETS ANNEXES ET LES RÉGIES

- **Budget annexe ZAC « Cœur de Ville» (Aménagements, viabilité) :**
  - ✓ *Créé en 2017 lors du conseil municipal de janvier*
  - ✓ *En 2018 Postulat : montant des immobilisations du BG intégralement repris sur le BA*
  - ✓ *Clés de répartition « privé »/public : partie « privée » = 47,50 % sur le BA et partie publique = 52,50 % sur le BG*
  - ✓ *En 2022 : Fin des travaux « Cœur de Ville ». Révision des clés de répartition : partie « privée » = 35 % sur le BA et partie publique = 65 % sur le BG*
  - ✓ *En 2023 : lancement travaux « Village des Samares » et études « Hauts de Belle-Arrivée »*
  - ✓ *En 2024 : travaux de viabilisation (électricité) du Village des Samares pour 41 000 € et étude de maîtrise d'œuvre pour les « Hauts de Belle-Arrivée » 6 500 €*
  - ✓ *En 2025 : recettes 43 536 € vente de parcelles et 10 118 € de dépenses d'études et de travaux*

## ❖ **Pour 2026 :**

Dépenses **170 000 €** Travaux de finition de voirie et espaces publics du **Village des Samares.**

Recettes liées aux ventes de parcelles estimées à **143 340 €.**

Equilibre budgétaire assuré via un emprunt prévisionnel.

# LES BUDGETS ANNEXES ET LES RÉGIES

## La régie à simple autonomie financière « Production vente d'électricité Photovoltaïque »

- ✓ 2010 : première unité de production rue Jules Ferry (école). Service adossé à un budget annexe
- ✓ 2012 : création régie à simple autonomie financière
- ✓ 2013 : réalisation de nouveaux équipements sur 4 sites – Salle Virollet, écoles élémentaire et maternelle Nord, presbytère St Melaine. Emprunt de 135 000 €
- ✓ 2018 : recettes de ventes = 33 000 €. Pas de reversement au BG en prévision du financement d'opérations en cours ou nouvelles (complexe sportif, halle, future mairie). Translation de l'**emprunt** à taux fixe à 1,45 % sur 19 ans sur un emprunt à taux fixe à 1,20 % sur 14 ans.
- ✓ 2019 à 2021 : réalisation des installations photovoltaïques sur le complexe sportif, la Halle et la Mairie
- ✓ 2023 : recettes de vente = 44 000 € ; Annuité d'emprunts = 16.600 € ; reversement BG : 40 k€
- ✓ 2024 : recettes de vente = 51 660 €, Annuité d'emprunt = 16 491 €
- ✓ 2025 : recettes des ventes = 47 102 € ; Annuité d'emprunts = 14 519 €. Autre dépense d'investissement : Etudes préalables nouvelles installations : 3 400 €

### ❖ **POUR 2026 :**

projet d'implantation de 3 **ombrières** sur des parkings communaux (Rondrail, Béthanie, Outil en main) pour **442 000 € HT** et installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures des salles Belle Arrivée et Gatien pour **115 000 € HT**,

financement par un emprunt prévisionnel d'environ 500 000 € (nouvelle annuité liée à cet emprunt : 26 000 € et hausse des intérêts de 9 000 €)

+ Perspective 2027, nouvelles recettes de ventes

# LES BUDGETS ANNEXES ET LES RÉGIES

- **La régie à simple autonomie financière « Production chaleur bois» avec réseau de chaleur :**
  - ✓ 2012 : création régie simple autonomie financière et 2014 : fin des travaux mise en service hiver 2014-2015.
  - ✓ 2017 : Recettes de ventes de chaleur = 121 400 € à mettre en parallèle d'une annuité d'emprunt de 70.000 €. Révision au 1<sup>er</sup> juillet des tarifs de vente d'énergie calorifique : l'élément R1 lié aux consommations passant de 0,05 €/kWh à 0,078 €, l'élément R2 lié aux puissances souscrites passant de 42,49 €/kW à 45,31 €. Remboursement anticipé de 2 emprunts : 1 (origine 590 k€) à taux fixe à 3,54 % sur 15 ans et 1 (origine 220 k€) à taux variable / Eur12mois +1,45 sur 20 ans et ré-emprunt à taux fixe à 1,45 % sur 19 ans
  - ✓ 2018 : Recettes de vente de chaleur = 137 800 €. Translation de l'emprunt à taux fixe à 1,45 % sur 19 ans sur un emprunt à taux fixe à 1,20 % sur 14 ans
  - ✓ 2019 : En dehors de la régie : Essais d'utilisation plateforme bois, peuplier agricole et déchets industriels peuplier. Recettes vente chaleur = 127 500 €. Remboursement des 27 000 € résiduels des avances remboursables consenties par la Commune en 2013 et 2016.
  - ✓ 2020: Travaux de reprise conduit de fumée, remplacement des voutes chaudière
  - ✓ 2023 : recettes de vente de chaleur = 132 500 € ; Annuités d'emprunt = 55 400 €
  - ✓ 2024 : recettes de vente de chaleur = 131.500 € ; Annuités d'emprunt = 55.295 €
  - ✓ 2025 : recettes de vente de chaleur = 132 544 € ; Annuités d'emprunt = 55 394 €

## ❖ Pour 2026 :

Recettes prévisionnelles 2026 de **vente de chaleur = 133 000 €.**

**Annuité d'emprunt = 57 600 €.**

**En investissement : les travaux d'extension du** réseau de chaleur bois pour desservir la MAPHA pour **135 000 €** avec financement par l'emprunt (prévision 125 000 €)

# CONCLUSION

*En 2025, les effets négatifs du pic d'inflation (2022-2023) s'effacent. Les prix retrouvent une certaine stabilité tout en demeurant à un niveau plus élevé qu'avant crise. L'épargne communale s'améliore.*

*L'envolée du coût des projets d'investissement semble derrière nous. Les coûts des travaux de voirie baissent nettement, tandis que ceux du bâtiment cessent d'augmenter et se stabilisent. En matière d'emprunt, la stabilisation des taux directeurs européens entraîne la stabilisation des taux d'intérêts de long terme entre 3,5 et 4 %.*

*2026 sera l'année de l'achèvement des investissements structurants entamés en 2024 et 2025. Leur échelonnement et les différentes subventions obtenues ont permis de ne pas recourir à l'emprunt en 2025 et, ainsi, de réduire l'endettement communal avant d'y recourir de nouveau en 2026.*

*Les présentes orientations budgétaires prennent en compte l'hypothèse de l'adoption du projet de loi de finances dans sa version initiale et ses conséquences négatives sur les recettes fiscales communales. Si l'on ne peut que déplorer une remise en cause sans cesse renouvelée de l'autonomie financière des collectivités, désormais réduite à peau de chagrin, il convient d'y faire face en accentuant les efforts destinés à conserver des marges de manœuvre indispensables au financement des futurs projets de la prochaine équipe municipale.*

*Sans pour autant réduire le niveau de la qualité de service rendu aux habitants, il s'agira de :*

- contenir l'évolution des charges de fonctionnement et notamment en maîtrisant la masse salariale,*
- recourir de manière limitée à l'emprunt pour contenir le niveau d'endettement communal,*
- investir dans des installations de production d'énergie photovoltaïque pour dégager de l'épargne de gestion (recettes nouvelles et/ou économies de fluides)*
- de rechercher activement d'éventuels financements extérieurs (en espérant que le redressement des comptes publics n'entraîne pas leur réduction drastique voire leur disparition)*

*Ce faisant, la municipalité poursuit et respecte ses engagements envers la population nueillaubraise à laquelle elle apporte qualité de vie, solidarité et lien social...*

*pour*

*NUEIL-LES-AUBIERS, dynamique par nature*

*NUEIL-LES-AUBIERS, Ville nature*

